

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 08/12/2023

L'an deux mille vingt-trois et le quinze décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Christophe BENAC

Présents : 9

Présents : Christophe BENAC, Mélanie GARDOU, Marie-Françoise GUITARD, Gilbert HEREIL, Carole DUGOUCHET, Serge LANGLES, Françoise SINDOU, Anne SOLEILHAVOUP, Michel GARDOU

Votants: 10

Pour: 10

Représentés: Muriel RENOUP par Carole DUGOUCHET

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: David RIVIERE

Secrétaire de séance: Serge LANGLES

Objet: Projet d'un columbarium au cimetière de Sénailac - demande de subvention - 2023_5_1

Afin de répondre au réel besoin des administrés de la commune, le conseil municipal projette d'édifier un columbarium au cimetière de Sénailac.

Le souhait du conseil est de réaliser un columbarium en pierre pour rester dans le style du causse.

Le coût total des travaux s'élèverait à 5670 € HT

Le conseil municipal décide afin de mener à bien ce projet, de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Le plan de financement suivant est arrêté :

| | |
|-----------------------|--------|
| Subvention DETR (25%) | 1417 € |
| Autofinancement (75%) | 4253 € |
| TOTAL | 5670 € |

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, valide cette opération, arrêté le plan de financement tel qu'énoncé ci-dessus et valide la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Le financement de cette opération fera l'objet d'un programme d'investissement au prochain budget.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et ans susdits.

Le Secrétaire

Serge LANGLES
RF
Préfecture de Cahors

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/12/2023
046-214603037-20231215-2023_5_1-DE



Le Maire

Christophe BENAC